

trielle pendant la période actuelle de récession. La taxe d'accise s'applique à des articles comme le tabac, les denrées alimentaires contenant du sucre, les boissons et les automobiles. En outre, des droits variables s'appliquent à la plupart des produits agricoles de base importés.

Licences d'importation

La majorité des marchandises peuvent être importées en Finlande sans qu'il soit nécessaire de détenir une licence. Toutefois, comme la Finlande cherche à protéger son industrie agricole, des licences doivent être obtenues lorsqu'il s'agit d'importer des produits agricoles qui concurrencent directement ou indirectement des produits finlandais.

Les licences d'importation ne sont octroyées que si les réserves agricoles nationales sont jugées insuffisantes par un comité composé d'agriculteurs, de consommateurs et de représentants du gouvernement.

Étiquetage

En règle générale, tous les produits de consommation emballés doivent porter une étiquette précisant le contenu du produit au moyen du nom commercial couramment utilisé. L'étiquette doit également préciser le nom du fabricant, le pays de fabrication, et le nom et l'adresse de l'importateur. Le poids du produit doit être indiqué, s'il y a lieu. S'il s'agit de denrées alimentaires, l'étiquette doit en outre donner la liste des ingrédients et des additifs présents. Tous ces renseignements doivent être fournis en finnois et en suédois. En principe, l'étiquette doit avoir été apposée sur le produit avant que celui-ci ne soit importé en Finlande.

Lorsqu'il incombe à l'importateur de se conformer aux règlements locaux, il est préférable que l'exportateur canadien respecte les directives émises à l'intention des importateurs. Le défaut d'agir de la sorte pourrait entraîner des retards à l'étape du dédouanement et faire perdre des ventes et des clients.

Assurance

De nombreuses compagnies d'assurance sur le fret font affaire en Finlande.